

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 29 JUIN 2016

COMPTE-RENDU

Séance du 29 juin 2016 2016

Membres :

Composant le Conseil : 39
En exercice : 39

L'an deux mille seize, le mercredi vingt-neuf juin à vingt heures dix, le Conseil municipal de la commune de Stains, légalement convoqué le vingt-trois juin deux mille seize, s'est réuni en salle du Conseil, à l'Hôtel de Ville de Stains, sous la présidence de Monsieur Azzédine TAÏBI, Maire.

Étaient présents :

M. Azzédine TAÏBI, M. Olivier MATHIS, Mme Najia AMZAL, Mme Angèle DIONE, Mme Nabila AKKOUCHE, Mme Zaïha NEDJAR, Mme Fabienne TESSIER KERGOSIEN, Mme Nicole RIOU, M. Géry DYKOKA NGOLO, M. Kassem IDIR, M. Larbi LEBIB, Mme Nadia ZEHOU, M. Abdelkarim ZEGGAR, M. Jean-Claude DE SOUZA, Mme Favella HIMEUR, M. Nicolas STIENNE, Mme Najewa HAMMANI, Mme Fatima DRIDER, Mme Marie-Claude GOUREAU, M. Madi BOINA BOINA, Mme Sylvie JEANNOT, M. Julien MUGERIN

Étaient absents représentés :

M. Francis MORIN	a donné pouvoir à	M. Larbi LEBIB
M. Mathieu DEFREL	a donné pouvoir à	Mme Favella HIMEUR
M. François VIGNERON	a donné pouvoir à	Mme Najia AMZAL
Mme Farida AOUDIA-AMMI	a donné pouvoir à	M. Azzédine TAÏBI
M. Philippe LE NAOUR	a donné pouvoir à	Mme Nicole RIOU
Mme Françoise ABDERIDE	a donné pouvoir à	Mme Fabienne TESSIER KERGOSIEN
Mme Karina KELLNER	a donné pouvoir à	M. Olivier MATHIS
Mme Afifa GUERRAH	a donné pouvoir à	Mme Zaïha NEDJAR
M. Abdelfattah MESSOUSSI	a donné pouvoir à	Mme Nabila AKKOUCHE
Mme Khalida MOSTEFA SBAA	a donné pouvoir à	M. Jean-Claude DE SOUZA
Mme Lidia AMZAL	a donné pouvoir à	Mme Najewa HAMMANI
Mme Evelyne SEEGER	a donné pouvoir à	Mme Marie-Claude GOUREAU
M. Madi BOINA BOINA	a donné pouvoir à	Mme Sylvie JEANNOT à partir de l'affaire n° 12
M. Sean NKOLO MAYE	a donné pouvoir à	M. Julien MUGERIN
M. Laurent TUR	a donné pouvoir à	Mme Fatima DRIDER

Ont quitté définitivement la séance : M. Madi BOINA BOINA à l'affaire n° 12

Se sont absentés en cours de séance : M. Géry DYKOKA NGOLO à l'affaire n° 16

Étaient absents : M. Lamine SAÏDANE, M. Erol ERSAN, M. Khader ABDELLALI

Secrétaire de séance : Mme Marie-Claude GOUREAU

Affaire n°1 - Désignation du secrétaire de séance

Rapporteur : M. Azzédine TAÏBI

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés avec **36 voix pour** (M. Azzédine TAÏBI, M. Olivier MATHIS, Mme Najia AMZAL, M. Francis MORIN par mandat, Mme Angèle DIONE, M. Mathieu DEFREL par mandat, Mme Nabila AKKOUCHE, M. François VIGNERON par mandat, Mme Farida AOUDIA-AMMI par mandat, Mme Zaïha NEDJAR, M. Philippe LE NAOUR par mandat, Mme Fabienne TESSIER KERGOSIEN, Mme Nicole RIOU, M. Géry DYKOKA NGOLO, M. Kassem IDIR, M. Larbi LEBIB, Mme Françoise ABDERIDE par mandat, Mme Karina KELLNER par mandat, Mme Nadia ZEHOU, Mme Afifa GUERRAH par mandat, M. Abdelkarim ZEGGAR, M. Jean-Claude DE SOUZA, M. Abdelfattah MESSOUSSI par mandat, Mme Favella HIMEUR, Mme Khalida MOSTEFA SBAA par mandat, M. Nicolas STIENNE, Mme Najewa HAMMANI, Mme Lidia AMZAL par mandat, Mme Fatima DRIDER, Mme Evelyne SEEGER par mandat, Mme Marie-Claude GOUREAU, M. Madi BOINA BOINA, Mme Sylvie JEANNOT, M. Julien MUGERIN, M. Sean NKOLO MAYE par mandat, M. Laurent TUR par mandat)

DESIGNE Madame Marie-Claude GOUREAU, conseillère municipale, pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Affaire n°2 - Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 7 avril 2016

Rapporteur : M. Azzédine TAÏBI

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés avec **28 voix pour** (M. Azzédine TAÏBI, M. Olivier MATHIS, Mme Najia AMZAL, M. Francis MORIN par mandat, Mme Angèle DIONE, M. Mathieu DEFREL par mandat, Mme Nabila AKKOUCHE, M. François VIGNERON par mandat, Mme Farida AOUDIA-AMMI par mandat, Mme Zaïha NEDJAR, M. Philippe LE NAOUR par mandat, Mme Fabienne TESSIER KERGOSIEN, Mme Nicole RIOU, M. Géry DYKOKA NGOLO, M. Kassem IDIR, M. Larbi LEBIB, Mme Françoise ABDERIDE par mandat, Mme Karina KELLNER par mandat, Mme Nadia ZEHOU, Mme Afifa GUERRAH par mandat, M. Abdelkarim ZEGGAR, M. Jean-Claude DE SOUZA, M. Abdelfattah MESSOUSSI par mandat, Mme Favella HIMEUR, Mme Khalida MOSTEFA SBAA par mandat, M. Nicolas STIENNE, Mme Najewa HAMMANI, Mme Lidia AMZAL par mandat) et **8 abstentions** (Mme Fatima DRIDER, Mme Evelyne SEEGER par mandat, Mme Marie-Claude GOUREAU, M. Madi BOINA BOINA, Mme Sylvie JEANNOT, M. Julien MUGERIN, M. Sean NKOLO MAYE par mandat, M. Laurent TUR par mandat)

APPROUVE le procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 07 avril 2016.

Affaire n°3 - Désignation de représentants communaux au sein de la commission locale d'évaluation des charges transférées entre la métropole du Grand Paris et ses communes membres

Rapporteur : M. Azzédine TAÏBI

LE CONSEIL, après en avoir délibéré,

PREND ACTE de la désignation de Monsieur Azzédine TAÏBI en qualité de représentant titulaire et de Monsieur Olivier MATHIS en qualité de représentant suppléant, pour siéger au sein de la commission locale d'évaluation des charges transférées entre la métropole du Grand Paris et ses communes membres.

Affaire n°4 - Modification du tableau des effectifs

Rapporteur : M. Azzédine TAÏBI

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés avec **28 voix pour** (M. Azzédine TAÏBI, M. Olivier MATHIS, Mme Najia AMZAL, M. Francis MORIN par mandat, Mme Angèle DIONE, M. Mathieu DEFREL par mandat, Mme Nabila AKKOUCHE, M. François VIGNERON par mandat, Mme Farida AOUDIA-AMMI par mandat, Mme Zaïha NEDJAR, M. Philippe LE NAOUR par mandat, Mme Fabienne TESSIER KERGOSIEN, Mme Nicole RIOU, M. Géry DYKOKA NGOLO, M. Kassem IDIR, M. Larbi LEBIB, Mme Françoise ABDERIDE par mandat, Mme Karina KELLNER par mandat, Mme Nadia ZEHOU, Mme Afifa GUERRAH par mandat, M. Abdelkarim ZEGGAR, M. Jean-Claude DE SOUZA, M. Abdelfattah MESSOUSSI par mandat, Mme Favella HIMEUR, Mme Khalida MOSTEFA SBAA par mandat, M.

Ville de Stains

Nicolas STIENNE, Mme Najewa HAMMANI, Mme Lidia AMZAL par mandat) et **8 abstentions** (Mme Fatima DRIDER, Mme Evelyne SEEGER par mandat, Mme Marie-Claude GOUREAU, M. Madi BOINA BOINA, Mme Sylvie JEANNOT, M. Julien MUGERIN, M. Sean NKOLO MAYE par mandat, M. Laurent TUR par mandat)

DECIDE la suppression et la création des postes suivants :

Postes à supprimer	Postes à créer	Date de la transformation	Nombre de poste
Technicien territorial	Adjoint technique de 2 ^{ème} classe	Entrée en vigueur de la délibération	1
Rédacteur territorial	Adjoint administratif de 2 ^{ème} classe	Entrée en vigueur de la délibération	1
Adjoint technique de 2 ^{ème} classe non permanent à temps non complet	Adjoint technique de 2 ^{ème} classe permanent à temps non complet	Entrée en vigueur de la délibération	3
Adjoint administratif de 2 ^{ème} classe	Rédacteur territorial	Entrée en vigueur de la délibération	1
Adjoint administratif 2 ^{ème} classe	Gardien de police municipale	Entrée en vigueur de la délibération	1
	Administrateur général	Entrée en vigueur de la délibération	1

DIT que la dépense en résultant sera prélevée sur les crédits constitués à cet effet, ouverts au budget de l'exercice.

Affaire 5 - Décision modificative n° 1 - Exercice 2016

Rapporteur : M. Olivier MATHIS

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés avec **28 voix pour** (M. Azzédine TAÏBI, M. Olivier MATHIS, Mme Najia AMZAL, M. Francis MORIN par mandat, Mme Angèle DIONE, M. Mathieu DEFREL par mandat, Mme Nabila AKKOUCHE, M. François VIGNERON par mandat, Mme Farida AODIA-AMMI par mandat, Mme Zaiha NEDJAR, M. Philippe LE NAOUR par mandat, Mme Fabienne TESSIER KERGOSIEN, Mme Nicole RIOU, M. Géry DYKOKA NGOLO, M. Kassem IDIR, M. Larbi LEBIB, Mme Françoise ABDERIDE par mandat, Mme Karina KELLNER par mandat, Mme Nadia ZEHOU, Mme Afifa GUERRAH par mandat, M. Abdelkarim ZEGGAR, M. Jean-Claude DE SOUZA, M. Abdelfattah MESSOUSSI par mandat, Mme Favella HIMEUR, Mme Khalida MOSTEFA SBAA par mandat, M. Nicolas STIENNE, Mme Najewa HAMMANI, Mme Lidia AMZAL par mandat) et **8 abstentions** (Mme Fatima DRIDER, Mme Evelyne SEEGER par mandat, Mme Marie-Claude GOUREAU, M. Madi BOINA BOINA, Mme Sylvie JEANNOT, M. Julien MUGERIN, M. Sean NKOLO MAYE par mandat, M. Laurent TUR par mandat)

VOTE la décision modificative n°1 présentant un total équilibré par section selon le tableau ci-après :

SECTION D'INVESTISSEMENT	
<i>Dépenses</i>	
Chapitre 20- Immobilisations incorporelles	376 274,48
Chapitre 21 –Immobilisations corporelles	-286 274,48
Total des Dépenses d'investissement	90 000,00
<i>Recettes</i>	

Chapitre 10- Dotations, fonds divers et réserves	92 518,00
Chapitre 16- Emprunts et Dettes assimilées	-544 967,00
Chapitre 021- Virement de la section de fonctionnement	542 449,00
Total des Recettes d'investissement	90 000,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT	
Dépenses	
Chapitre 023- Virements à la section d'investissement	542 449,00
Chapitre 011-Charges à caractère général	5 242 125,00
Total des Dépenses de Fonctionnement	5 784 574,00
Recettes	
Chapitre 73- Impôts et Taxes	5 413 717,00
chapitre 74-Dotations, subventions et participations	370 857,00
Total des Recettes de Fonctionnement	5 784 574,00

Affaire n° 6 - Fonds de soutien à l'investissement public local 2016

Rapporteur : M. Olivier MATHIS

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés avec **36 voix pour** (M. Azzédine TAÏBI, M. Olivier MATHIS, Mme Najia AMZAL, M. Francis MORIN par mandat, Mme Angèle DIONE, M. Mathieu DEFREL par mandat, Mme Nabila AKKOUCHE, M. François VIGNERON par mandat, Mme Farida AOUDIA-AMMI par mandat, Mme Zaïha NEDJAR, M. Philippe LE NAOUR par mandat, Mme Fabienne TESSIER KERGOSIEN, Mme Nicole RIOU, M. Géry DYKOKA NGOLO, M. Kassem IDIR, M. Larbi LEBIB, Mme Françoise ABDERIDE par mandat, Mme Karina KELLNER par mandat, Mme Nadia ZEHOU, Mme Afifa GUERRAH par mandat, M. Abdelkarim ZEGGAR, M. Jean-Claude DE SOUZA, M. Abdelfattah MESSOUSSI par mandat, Mme Favella HIMEUR, Mme Khalida MOSTEFA SBAA par mandat, M. Nicolas STIENNE, Mme Najewa HAMMANI, Mme Lidia AMZAL par mandat, Mme Fatima DRIDER, Mme Evelyne SEEGER par mandat, Mme Marie-Claude GOUREAU, M. Madi BOINA BOINA, Mme Sylvie JEANNOT, M. Julien MUGERIN, M. Sean NKOLO MAYE par mandat, M. Laurent TUR par mandat)

APPROUVE les projets programmés au titre de la Dotation de soutien à l'investissement public local présentés dans le tableau ci-dessous.

Liste des dossiers proposés au titre de la Dotation de fond de soutien à l'investissement local (DSIPL)

Priorité	Opérations d'investissement 2016/2017	Montant HT	Montant TTC	Montant Subventionn	Taux
1	Accessibilités à tous de tous les équipements publics"	308 140	369 768	246 512 €	80%
2	Rénovation de la Halle du marché du centre-ville	1 063 000	1 275 600	300 000 €	28%
	TOTAL INVTMT	1 371 140	1 645 368	546 512 €	40%

DIT que les dépenses et les recettes en résultant seront inscrites au budget de l'exercice correspondant.

Affaire n°7 - : Convention cadre de financement entre la commune de Stains et l'association Espérance Sportive de Stains (ESS)

Rapporteur : M. Olivier MATHIS

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés avec **36 voix pour** (M. Azzédine TAÏBI, M. Olivier MATHIS, Mme Najia AMZAL, M. Francis MORIN par mandat, Mme Angèle DIONE, M. Mathieu DEFREL par mandat, Mme Nabila AKKOUICHE, M. François VIGNERON par mandat, Mme Farida AOUDIA-AMMI par mandat , Mme Zaïha NEDJAR, M. Philippe LE NAOUR par mandat, Mme Fabienne TESSIER KERGOSIEN, Mme Nicole RIOU, M. Géry DYKOKA NGOLO, M. Kassem IDIR, M. Larbi LEBIB, Mme Françoise ABDERIDE par mandat, Mme Karina KELLNER par mandat, Mme Nadia ZEHOU, Mme Afifa GUERRAH par mandat, M. Abdelkarim ZEGGAR, M. Jean-Claude DE SOUZA, M. Abdelfattah MESSOUSSI par mandat, Mme Favella HIMEUR, Mme Khalida MOSTEFA SBAA par mandat , M. Nicolas STIENNE, Mme Najewa HAMMANI, Mme Lidia AMZAL par mandat, Mme Fatima DRIDER, Mme Evelyne SEEGER par mandat, Mme Marie-Claude GOUREAU, M. Madi BOINA BOINA, Mme Sylvie JEANNOT, M. Julien MUGERIN, M. Sean NKOLO MAYE par mandat, M. Laurent TUR par mandat)

APPROUVE la convention cadre de financement entre la Commune de Stains et l'association Espérance Sportive de Stains (ESS), dont le siège social est fixé au 30 avenue Marcel Cachin - 93240 Stains.

AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer ladite convention et à procéder à son exécution.

FIXE le montant de la subvention versée au titre de l'année 2016 à 157 000 euros, montant inscrit au Budget Primitif de l'exercice 2016.

DIT que la dépense en résultant sera prélevée au budget de l'exercice correspondant.

Affaire n°8 - Rapport d'utilisation de la Dotation de Solidarité Urbaine et du Fonds de Solidarité de la Région Ile-de-France

Rapporteur : M. Olivier MATHIS

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés avec **28 voix pour** (M. Azzédine TAÏBI, M. Olivier MATHIS, Mme Najia AMZAL, M. Francis MORIN par mandat, Mme Angèle DIONE, M. Mathieu DEFREL par mandat, Mme Nabila AKKOUICHE, M. François VIGNERON par mandat, Mme Farida AOUDIA-AMMI par mandat, Mme Zaïha NEDJAR, M. Philippe LE NAOUR par mandat, Mme Fabienne TESSIER KERGOSIEN, Mme Nicole RIOU, M. Géry DYKOKA NGOLO, M. Kassem IDIR, M. Larbi LEBIB, Mme Françoise ABDERIDE par mandat, Mme Karina KELLNER par mandat, Mme Nadia ZEHOU, Mme Afifa GUERRAH par mandat, M. Abdelkarim ZEGGAR, M. Jean-Claude DE SOUZA, M. Abdelfattah MESSOUSSI par mandat, Mme Favella HIMEUR, Mme Khalida MOSTEFA SBAA par mandat, M. Nicolas STIENNE, Mme Najewa HAMMANI, Mme Lidia AMZAL par mandat) et **8 abstentions** (Mme Fatima DRIDER, Mme Evelyne SEEGER par mandat, Mme Marie-Claude GOUREAU, M. Madi BOINA BOINA, Mme Sylvie JEANNOT, M. Julien MUGERIN, M. Sean NKOLO MAYE par mandat, M. Laurent TUR par mandat)

APPROUVE le rapport d'utilisation de la Dotation de Solidarité Urbaine et de cohésion sociale et du Fonds de solidarité des communes de la Région Ile-de-France au titre de l'année 2015, annexé à la présente délibération.

Affaire n°9 - Programmation du Contrat de ville 2016 : première session

Rapporteur : M. Azzédine TAÏBI

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés avec **36 voix pour** (M. Azzédine TAÏBI, M. Olivier MATHIS, Mme Najia AMZAL, M. Francis MORIN par mandat, Mme Angèle DIONE, M. Mathieu DEFREL par mandat, Mme Nabila AKKOUICHE, M. François VIGNERON par mandat, Mme Farida AOUDIA-AMMI par mandat , Mme Zaïha NEDJAR, M. Philippe LE NAOUR par mandat, Mme Fabienne TESSIER KERGOSIEN, Mme Nicole RIOU, M. Géry DYKOKA NGOLO, M. Kassem IDIR, M. Larbi LEBIB, Mme Françoise ABDERIDE par mandat, Mme Karina KELLNER par mandat, Mme Nadia ZEHOU, Mme Afifa GUERRAH par mandat, M. Abdelkarim ZEGGAR, M. Jean-Claude DE SOUZA, M. Abdelfattah MESSOUSSI par mandat, Mme Favella HIMEUR, Mme Khalida MOSTEFA SBAA par mandat , M.

Ville de Stains

Nicolas STIENNE, Mme Najewa HAMMANI, Mme Lidia AMZAL par mandat, Mme Fatima DRIDER, Mme Evelyne SEEGER par mandat, Mme Marie-Claude GOUREAU, M. Madi BOINA BOINA, Mme Sylvie JEANNOT, M. Julien MUGERIN, M. Sean NKOLO MAYE par mandat, M. Laurent TUR par mandat)

APPROUVE le tableau de programmation du contrat de ville 2016 - première session, ci-annexé.

VALIDE la participation financière de la commune à la programmation 2016 du Contrat de Ville.

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer le tableau de programmation du contrat de ville 2016 - première session et tout acte afférent à l'exécution de la présente délibération.

DIT que les dépenses en résultant seront prélevées sur les crédits prévus à cet effet, ouverts au budget de l'exercice correspondant.

DIT que les recettes en résultant seront inscrites au budget de l'exercice correspondant.

Affaire n° 10 - Convention relative au cofinancement du programme de Réussite Educative entre la Commune de Stains et le Centre Communal d'Action Sociale de Stains

Rapporteur : Mme Zaiha NEDJAR

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés avec **36 voix pour** (M. Azzédine TAÏBI, M. Olivier MATHIS, Mme Najia AMZAL, M. Francis MORIN par mandat, Mme Angèle DIONE, M. Mathieu DEFREL par mandat, Mme Nabila AKKOUICHE, M. François VIGNERON par mandat, Mme Farida AOUDIA-AMMI par mandat, Mme Zaiha NEDJAR, M. Philippe LE NAOUR par mandat, Mme Fabienne TESSIER KERGOSIEN, Mme Nicole RIOU, M. Géry DYKOKA NGOLO, M. Kassem IDIR, M. Larbi LEBIB, Mme Françoise ABDERIDE par mandat, Mme Karina KELLNER par mandat, Mme Nadia ZEHOU, Mme Afifa GUERRAH par mandat, M. Abdelkarim ZEGGAR, M. Jean-Claude DE SOUZA, M. Abdelfattah MESSOUSSI par mandat, Mme Favella HIMEUR, Mme Khalida MOSTEFA SBAA par mandat, M. Nicolas STIENNE, Mme Najewa HAMMANI, Mme Lidia AMZAL par mandat, Mme Fatima DRIDER, Mme Evelyne SEEGER par mandat, Mme Marie-Claude GOUREAU, M. Madi BOINA BOINA, Mme Sylvie JEANNOT, M. Julien MUGERIN, M. Sean NKOLO MAYE par mandat, M. Laurent TUR par mandat)

APPROUVE le principe de cofinancement de 80% accordé par l'État au Programme de Réussite Éducative de Stains.

APPROUVE le principe de la participation financière de la commune selon un taux inférieur ou égal à 20% du budget annuel du Programme de Réussite Éducative de Stains.

APPROUVE la convention de cofinancement du Programme de Réussite Éducative entre la commune de Stains et le Centre Communal d'Action Sociale de Stains.

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à procéder à la signature de ladite convention et de tout acte afférent à l'exécution de la présente délibération.

DIT que les dépenses en résultant seront inscrites au budget de chaque exercice correspondant.

Affaire n° 11 - Remboursement aux associations des frais de restauration servis pour le personnel communal et les artistes lors de l'évènement « Stains en Fête » 2016

Rapporteur : Mme Angèle DIONE

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés avec **36 voix pour** (M. Azzédine TAÏBI, M. Olivier MATHIS, Mme Najia AMZAL, M. Francis MORIN par mandat, Mme Angèle DIONE, M. Mathieu DEFREL par mandat, Mme Nabila AKKOUICHE, M. François VIGNERON par mandat, Mme Farida AOUDIA-AMMI par mandat, Mme Zaiha NEDJAR, M. Philippe LE NAOUR par

Ville de Stains

mandat, Mme Fabienne TESSIER KERGOSIEN, Mme Nicole RIOU, M. Géry DYKOKA NGOLO, M. Kassem IDIR, M. Larbi LEBIB, Mme Françoise ABDERIDE par mandat, Mme Karina KELLNER par mandat, Mme Nadia ZEHOU, Mme Afifa GUERRAH par mandat, M. Abdelkarim ZEGGAR, M. Jean-Claude DE SOUZA, M. Abdelfattah MESSOUSSI par mandat, Mme Favella HIMEUR, Mme Khalida MOSTEFA SBAA par mandat, M. Nicolas STIENNE, Mme Najewa HAMMANI, Mme Lidia AMZAL par mandat, Mme Fatima DRIDER, Mme Evelyne SEEGER par mandat, Mme Marie-Claude GOUREAU, M. Madi BOINA BOINA, Mme Sylvie JEANNOT, M. Julien MUGERIN, M. Sean NKOLO MAYE par mandat, M. Laurent TUR par mandat)

APPROUVE le remboursement par la commune des frais de restauration du personnel communal et des artistes lors de l'évènement « Stains en Fête » le 04 juin 2016 par les associations suivantes : ACCS (Association de la Communauté Comorienne de Stains), Action créole, AD SH (Association pour le Développement et la Solidarité Haïtienne), Amicale CNL du moulin neuf, AREOI (Association de Réflexion et d'Entraide de l'Océan Indien), Comité des Fêtes du Quartier de l'Avenir, Dança E Cantares do Minho, Gueme, La Table Servie, Relev Afrik « N », Silambu, sur présentation d'un relevé de repas à hauteur de 8,50 euros TTC par repas, conformément à la répartition ci-annexée.

DIT que les dépenses en résultant seront prélevées sur les crédits constitués à cet effet au budget de l'exercice en cours.

Affaire n° 12a - Modalités d'attribution du second train de subventions

Rapporteur : Mme Angèle DIONE

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés avec **28 voix pour** (M. Azzédine TAÏBI, M. Olivier MATHIS, Mme Najia AMZAL, M. Francis MORIN par mandat, Mme Angèle DIONE, M. Mathieu DEFREL par mandat, Mme Nabila AKKOUCHE, M. François VIGNERON par mandat, Mme Farida AOUDIA-AMMI par mandat, Mme Zaiha NEDJAR, M. Philippe LE NAOUR par mandat, Mme Fabienne TESSIER KERGOSIEN, Mme Nicole RIOU, M. Géry DYKOKA NGOLO, M. Kassem IDIR, M. Larbi LEBIB, Mme Françoise ABDERIDE par mandat, Mme Karina KELLNER par mandat, Mme Nadia ZEHOU, Mme Afifa GUERRAH par mandat, M. Abdelkarim ZEGGAR, M. Jean-Claude DE SOUZA, M. Abdelfattah MESSOUSSI par mandat, Mme Favella HIMEUR, Mme Khalida MOSTEFA SBAA par mandat, M. Nicolas STIENNE, Mme Najewa HAMMANI, Mme Lidia AMZAL par mandat) et **8 abstentions** (Mme Fatima DRIDER, Mme Evelyne SEEGER par mandat, Mme Marie-Claude GOUREAU, M. Madi BOINA BOINA par mandat, Mme Sylvie JEANNOT, M. Julien MUGERIN, M. Sean NKOLO MAYE par mandat, M. Laurent TUR par mandat)

ACCORDE aux associations une subvention au titre de l'année 2016 conformément à la liste ci-annexée.

DIT que les subventions seront octroyées sur présentation d'un bilan d'activité et un bilan financier.

DIT que les dépenses en résultant seront inscrites au budget de l'exercice correspondant.

Affaire n° 12b - Modalités d'attribution du second train de subventions à l'association

L.E.I.L.A. (Les Enfants Inadaptés et Leurs Amis)

Rapporteur : Mme Angèle DIONE

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés avec **21 voix pour** (M. Olivier MATHIS, Mme Najia AMZAL, M. Francis MORIN par mandat, Mme Angèle DIONE, M. Mathieu DEFREL par mandat, Mme Fabienne TESSIER KERGOSIEN, Mme Nicole RIOU, M. Géry DYKOKA NGOLO, M. Kassem IDIR, Mme Françoise ABDERIDE par mandat, Mme Karina KELLNER par mandat, Mme Nadia ZEHOU, Mme Afifa GUERRAH par mandat, M. Abdelkarim ZEGGAR, M. Jean-Claude DE SOUZA, M. Abdelfattah MESSOUSSI par mandat, Mme Favella HIMEUR, Mme Khalida MOSTEFA SBAA par mandat, M. Nicolas STIENNE, Mme Najewa HAMMANI, Mme Lidia AMZAL par mandat) **7 non-participations au vote en qualité de conseiller intéressé** (M. Azzédine TAÏBI, Mme Nabila AKKOUCHE, M. François VIGNERON par mandat, Mme Farida AOUDIA-AMMI par mandat, Mme Zaiha NEDJAR, M. Philippe LE NAOUR par mandat, M. Larbi LEBIB) et **8 abstentions** (Mme Fatima DRIDER, Mme Evelyne SEEGER par mandat, Mme Marie-Claude GOUREAU, M. Madi BOINA BOINA par mandat, Mme Sylvie JEANNOT, M. Julien MUGERIN, M. Sean NKOLO MAYE par mandat, M. Laurent TUR par mandat)

ACCORDE à l'association « L.E.I.L.A. (Les Enfants Inadaptés et Leurs Amis) » une subvention de 1 900,00 € au titre de l'année 2016.

DIT que la subvention sera octroyée sur présentation d'un bilan d'activité et un bilan financier.

DIT que les dépenses en résultant seront inscrites au budget de l'exercice correspondant.

Affaire n° 12c - Modalités d'attribution du second train de subventions à l'association "Femme dans la Cité"

Rapporteur : Mme Angèle DIONE

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés avec **27 voix pour** (M. Azzédine TAÏBI, M. Olivier MATHIS, Mme Najia AMZAL, M. Francis MORIN par mandat, Mme Angèle DIONE, M. Mathieu DEFREL par mandat, Mme Nabila AKKOUCHE, M. François VIGNERON par mandat, Mme Farida AOUDIA-AMMI par mandat, M. Philippe LE NAOUR par mandat, Mme Fabienne TESSIER KERGOSIEN, Mme Nicole RIOU, M. Géry DYKOKA NGOLO, M. Kassem IDIR, M. Larbi LEBIB, Mme Françoise ABDERIDE par mandat, Mme Karina KELLNER par mandat, Mme Nadia ZEHOU, Mme Afifa GUERRAH par mandat, M. Abdelkarim ZEGGAR, M. Jean-Claude DE SOUZA, M. Abdelfattah MESSOUSSI par mandat, Mme Favella HIMEUR, Mme Khalida MOSTEFA SBAA par mandat, M. Nicolas STIENNE, Mme Najewa HAMMANI, Mme Lidia AMZAL par mandat) **1 non-participation au vote en qualité de conseiller intéressé** (Mme Zaïha NEDJAR) et **8 abstentions** (Mme Fatima DRIDER, Mme Evelyne SEEGER par mandat, Mme Marie-Claude GOUREAU, M. Madi BOINA BOINA par mandat, Mme Sylvie JEANNOT, M. Julien MUGERIN, M. Sean NKOLO MAYE par mandat, M. Laurent TUR par mandat)

ACCORDE à l'association « Femme dans la Cité » une subvention de 12 000 € au titre de l'année 2016.

DIT que la subvention sera octroyée sur présentation d'un bilan d'activité et un bilan financier.

DIT que les dépenses en résultant seront inscrites au budget de l'exercice correspondant.

Affaire n° 13 - Attribution d'une subvention exceptionnelle au Secours Populaire Français suite aux inondations qui ont touché la France

Rapporteur : Mme Angèle DIONE

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés avec **36 voix pour** (M. Azzédine TAÏBI, M. Olivier MATHIS, Mme Najia AMZAL, M. Francis MORIN par mandat, Mme Angèle DIONE, M. Mathieu DEFREL par mandat, Mme Nabila AKKOUCHE, M. François VIGNERON par mandat, Mme Farida AOUDIA-AMMI par mandat, Mme Zaïha NEDJAR, M. Philippe LE NAOUR par mandat, Mme Fabienne TESSIER KERGOSIEN, Mme Nicole RIOU, M. Géry DYKOKA NGOLO, M. Kassem IDIR, M. Larbi LEBIB, Mme Françoise ABDERIDE par mandat, Mme Karina KELLNER par mandat, Mme Nadia ZEHOU, Mme Afifa GUERRAH par mandat, M. Abdelkarim ZEGGAR, M. Jean-Claude DE SOUZA, M. Abdelfattah MESSOUSSI par mandat, Mme Favella HIMEUR, Mme Khalida MOSTEFA SBAA par mandat, M. Nicolas STIENNE, Mme Najewa HAMMANI, Mme Lidia AMZAL par mandat, Mme Fatima DRIDER, Mme Evelyne SEEGER par mandat, Mme Marie-Claude GOUREAU, M. Madi BOINA BOINA par mandat, Mme Sylvie JEANNOT, M. Julien MUGERIN, M. Sean NKOLO MAYE par mandat, M. Laurent TUR par mandat)

ACCORDE à l'association « Le Secours Populaire Français » une subvention exceptionnelle suite aux inondations survenues en France, d'un montant de 1 500,00 € au titre de l'année 2016.

DIT que les dépenses en résultant seront inscrites au budget de l'exercice correspondant.

Affaire n° 14 - Acquisition de l'ensemble des voiries et du terrain d'assiette du bassin de rétention appartenant à Sebail Aménagement dans le cadre de la convention de concession d'aménagement de la ZAC du Bois Moussay

Rapporteur : M. Olivier MATHIS

APPROUVE l'acquisition, pour un montant de 1 € symbolique, auprès de Sebail Aménagement des parcelles suivantes :

- Parcelle J n° 176 de 82m²
- Parcelle J n° 178 de 107m²
- Parcelle J n° 180 de 112m²
- Parcelle J n° 188 de 183 m²
- Parcelle M n° 211 de 48m²
- Parcelle L n° 558 de 2m²
- parcelle L n° 563 de 5 124m²
- Parcelle L n° 564 de 13 516 m²
- Parcelle L n° 570 de 352m²
- Parcelle L n° 571 de 25 m²
- Parcelle L n° 681 de 47m²
- Parcelle L n° 679 de 176m²
- Parcelle L n° 670 de 1 616 m²
- Parcelle L n° 565 de 830 m²
- Parcelle L n° 613 de 148 m²
- Parcelle L n° 610 de 114 m²
- Parcelle L n° 671 de 46m²
- Parcelle L n° 617 de 913 m²
- Parcelle L n° 619 de 64 m²
- Parcelle L n° 621 de 88 m²
- Parcelle L n° 623 de 33m²

AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant, à intervenir, au nom de la commune, sur tous les actes entérinant cette décision.

DIT que les frais de géomètre liés à cette rétrocession seront à la charge de Sebail Aménagement.

DIT que la dépense en résultant sera inscrite au budget de l'exercice correspondant.

DIT que la présente délibération fera l'objet d'un affichage en Mairie et sur le territoire de la commune.

Affaire n° 15 - Protocole de préfiguration du NPNRU

Rapporteur : M. Olivier MATHIS

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés avec 36 voix pour (M. Azzédine TAÏBI, M. Olivier MATHIS, Mme Najia AMZAL, M. Francis MORIN par mandat, Mme Angèle DIONE, M. Mathieu DEFREL par mandat, Mme Nabila AKKOUCHE, M. François VIGNERON par mandat, Mme Farida AOUDIA-AMMI par mandat , Mme Zaïha NEDJAR, M. Philippe LE NAOUR par mandat, Mme Fabienne TESSIER KERGOSIEN, Mme Nicole RIOU, M. Géry DYKOKA NGOLO, M. Kassem IDIR, M. Larbi LEBIB, Mme Françoise ABDERIDE par mandat, Mme Karina KELLNER par mandat, Mme Nadia ZEHOU, Mme Afifa GUERRAH par mandat, M. Abdelkarim ZEGGAR, M. Jean-Claude DE SOUZA, M. Abdelfattah MESSOUSSI par mandat, Mme Favella HIMEUR, Mme Khalida MOSTEFA SBAA par mandat , M. Nicolas STIENNE, Mme Najewa HAMMANI, Mme Lidia AMZAL par mandat, Mme Fatima DRIDER, Mme Evelyne SEEGER par mandat, Mme Marie-Claude GOUREAU, M. Madi BOINA BOINA par mandat, Mme Sylvie JEANNOT, M. Julien MUGERIN, M. Sean NKOLO MAYE par mandat, M. Laurent TUR par mandat)

APPROUVE le projet de protocole de préfiguration NPNRU de Plaine Commune.

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer ledit protocole, ainsi que tous actes y afférent, et à procéder à leur exécution.

DIT que les dépenses et les recettes en résultant seront inscrites sur les crédits prévus à cet effet, ouverts au budget de l'exercice correspondant.

Affaire n° 16 - Demande d'une aide financière pour la création d'un bâtiment modulaire sur l'école Paul Langevin

Rapporteur : M. Olivier MATHIS

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés avec **35 voix pour** (M. Azzédine TAÏBI, M. Olivier MATHIS, Mme Najia AMZAL, M. Francis MORIN par mandat, Mme Angèle DIONE, M. Mathieu DEFREL par mandat, Mme Nabila AKKOUCHE, M. François VIGNERON par mandat, Mme Farida AOUDIA-AMMI par mandat, Mme Zaïha NEDJAR, M. Philippe LE NAOUR par mandat, Mme Fabienne TESSIER KERGOSIEN, Mme Nicole RIOU, M. Kassem IDIR, M. Larbi LEBIB, Mme Françoise ABDERIDE par mandat, Mme Karina KELLNER par mandat, Mme Nadia ZEHOU, Mme Afifa GUERRAH par mandat, M. Abdelkarim ZEGGAR, M. Jean-Claude DE SOUZA, M. Abdelfattah MESSOUSSI par mandat, Mme Favella HIMEUR, Mme Khalida MOSTEFA SBAA par mandat, M. Nicolas STIENNE, Mme Najewa HAMMANI, Mme Lidia AMZAL par mandat, Mme Fatima DRIDER, Mme Evelyne SEEGER par mandat, Mme Marie-Claude GOUREAU, M. Madi BOINA BOINA par mandat, Mme Sylvie JEANNOT, M. Julien MUGERIN, M. Sean NKOLO MAYE par mandat, M. Laurent TUR par mandat)

SOLLICITE une subvention exceptionnelle d'un montant de 30 500,00 euros au titre du dispositif « travaux divers d'intérêt local » du programme 122 géré par le Ministère de l'intérieur, pour la création d'un bâtiment modulaire sur l'école publique Paul Langevin à Stains, rue du Président Harding.

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant légal à signer tous les actes et pièces afférentes à cette demande de subvention.

DIT que la recette en résultant sera inscrite au budget de l'exercice correspondant.

Affaire n° 17 - Vœu du groupe "Stains pour tous" pour une mixité sociale à Stains et des espaces verts en cœur de ville

Rapporteur : M. Julien MUGERIN

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à la majorité des suffrages exprimés avec **8 voix pour** (Mme Fatima DRIDER, Mme Evelyne SEEGER par mandat, Mme Marie-Claude GOUREAU, M. Madi BOINA BOINA par mandat, Mme Sylvie JEANNOT, M. Julien MUGERIN, M. Sean NKOLO MAYE par mandat, M. Laurent TUR par mandat) et **28 voix contre** (M. Azzédine TAÏBI, M. Olivier MATHIS, Mme Najia AMZAL, M. Francis MORIN par mandat, Mme Angèle DIONE, M. Mathieu DEFREL par mandat, Mme Nabila AKKOUCHE, M. François VIGNERON par mandat, Mme Farida AOUDIA-AMMI par mandat, Mme Zaïha NEDJAR, M. Philippe LE NAOUR par mandat, Mme Fabienne TESSIER KERGOSIEN, Mme Nicole RIOU, M. Géry DYKOKA NGOLO, M. Kassem IDIR, M. Larbi LEBIB, Mme Françoise ABDERIDE par mandat, Mme Karina KELLNER par mandat, Mme Nadia ZEHOU, Mme Afifa GUERRAH par mandat, M. Abdelkarim ZEGGAR, M. Jean-Claude DE SOUZA, M. Abdelfattah MESSOUSSI par mandat, Mme Favella HIMEUR, Mme Khalida MOSTEFA SBAA par mandat, M. Nicolas STIENNE, Mme Najewa HAMMANI, Mme Lidia AMZAL par mandat)

REJETTE le vœu suivant :

«L'urbanisation de la Région Ile de France est intrinsèquement liée à l'Histoire de la France. La construction de logements à Paris et sa banlieue a toujours été une réponse aux besoins historiques. Elargissements des voies et mise en place d'un assainissement à Paris sous l'impulsion du baron Haussmann sous Napoléon III, construction des Habitations Bon Marché au début du 20^e siècle, d'immeubles et de cités pour faire disparaître les bidonvilles et répondre au besoin urgent de logement des rapatriés d'Algérie, etc, à la moitié du 20^e siècle.

Avec le recul que nous offre le 21^e siècle, nous avons le devoir d'analyser l'impact de ces choix historiques. Certains d'entre eux ont certes répondu aux urgences de l'époque mais se sont transformés en véritables pièges contemporains.

Aujourd'hui, nous payons cher le modèle qui a consisté à concentrer sur certains territoires les immeubles d'habitations à loyers modérés (HLM). Si la nécessité de ces logements est plus que jamais incontestable pour loger des personnes dont le logement dans le privé est difficile, leur concentration sur des territoires réduits est source de tensions sociales depuis les années 80.

Cette concentration a longtemps servi les intérêts d'une génération d'hommes politiques que tout opposait ... sauf le choix des territoires d'installation de personnes de milieux populaires. Les uns les chassaient, d'autres les attiraient mais tous, le faisait par calcul politique. Les uns comme les autres construisaient le « malaise des banlieues ». Notre génération, consciente des risques que constitue la concentration de difficultés sociales, a la responsabilité de changer le cours des choses.

Désormais, il revient aux communes, accompagnées par les différents partenaires institutionnels, de relever les défis imposés par une urbanisation déséquilibrée. La cité du Clos Saint Lazare et ses 10 000 habitants est une illustration parfaite de cette erreur urbanistique que viennent rattraper les différents programmes de rénovation urbaine.

C'est le travail qui a été entamé sous les présidences de Jacques CHIRAC et de Nicolas SARKOZY qui ont accompli une métamorphose des quartiers populaires au début du 21^e siècle en créant l'Agence Nationale de Rénovation Urbaine afin de les humaniser pour le bien de leurs habitants. Le Clos St Lazare et Allende, la Cité Jardin, le Moulin Neuf ou encore la cité du Maroc ont changé de visage grâce aux financements mis en place par ces gouvernements.

Mais nous devons aller plus loin : fixons nous pour objectif de lutter de toutes nos forces pour une mixité sociale à Stains. Financés par une Région qui encourage cette mixité, nous souhaitons une offre plus importante de construction de logements sociaux de catégories PLS ou PLI notamment en profitant des prochains projets d'aménagement urbain.

Nous devons amplifier l'offre de logements en accession à la propriété pour permettre à chaque stanois qui le souhaite de devenir propriétaire.

Nous aimons notre ville populaire. Chaque stanois doit y trouver sa place. Nous devons refuser l'échec que représente le stanois qui bénéficie de l'ascenseur social et qui n'a qu'une idée en tête : s'installer ailleurs. Ce n'est que par une mixité sociale réussie que nous parviendrons à le retenir. Stains doit opérer une évolution démocratique en se montrant attractive.

Enfin, l'amélioration du cadre de vie à Stains, se fera à la condition de préserver et développer la présence d'espaces verts en cœur de ville. L'aménagement d'espaces verts dans les cœurs d'ilot ou de zones vertes existantes comme au Clos St Lazare est une évolution positive pour les quartiers concernés. Mais la Ville doit aller plus loin en s'engageant à ce qu'aucun espace vert existant en cœur de ville ne soit supprimé.

Aussi le Conseil municipal s'engage à retenir comme axe fort de sa politique d'urbanisation la mixité sociale et le développement d'espaces verts au cœur de la ville pour un cadre de vie de qualité ».

** *** **

**L'ordre du jour étant épuisé,
la séance publique est levée à vingt-deux heures trente-cinq.**

Le Maire,
Azzédine TAÏBI

